

MA PETITE ENTREPRISE

Les acteurs bordelais m'accompagnent



BORDEAUX SOUTIEN LES PETITES ENTREPRISES

Dès septembre 2020, la ville de Bordeaux a souhaité mettre en place une Cellule d'aide et d'accompagnement à destination en priorité des très petites entreprises du territoire (TPE, moins de 10 salariés). Elle a considéré la Cellule TPE comme une réponse à sa volonté d'accompagner le tissu économique bordelais constitué à plus de 90% de TPE vers une mutation en matière d'engagement environnemental, sociétal, vers un développement responsable. L'objectif est aussi d'encourager les initiatives des entreprises en mettant en œuvre l'ensemble des dispositifs existant de façon complémentaire répondant aux enjeux actuels de transition environnementale, numérique, économique vers plus de solidarité. Prévues initialement comme une porte d'entrée unique vers les dispositifs permettant aux entreprises d'engager leur transformation écologique, l'urgence de la crise a amené la Ville à conforter la capacité de résilience des entreprises de moins de 10 salariés. Ainsi, la Ville a souhaité, dans une première phase, recentrer cette cellule sur l'orientation des TPE bordelaises vers les dispositifs d'aide existants. L'urgence liée à la crise économique persistant, la Ville a souhaité que la cellule conserve ce premier axe d'intervention, et le renforcer grâce à l'appui d'acteurs locaux. La Ville a également souhaité qu'un second axe, celui de l'emploi, soit développé rapidement, afin d'une part d'aider des entreprises qui recrutent malgré tout, et d'autre part, de se préparer au rebond lorsqu'il aura lieu. Ainsi, la Maison de l'emploi et de l'entreprise de Bordeaux qui souhaitait s'ouvrir plus largement aux très petites entreprises pour répondre à leurs besoins en conseils et accompagnements dans la gestion de leurs ressources humaines avec un objectif d'urgence dans la période actuelle qui est le maintien de l'emploi dans les entreprises en fragilité économique, s'est positionnée afin de piloter cette action.

Stéphane Pfeiffer

Adjoint au maire chargé du service public du logement et de l'habitat, de l'emploi, de l'économie sociale et solidaire et des formes économiques innovantes

Président de la Maison de l'emploi de Bordeaux

Pourquoi ce document : La Cellule d'aide aux TPE a pour rôle d'orienter les Très Petites Entreprises de moins de 10 salariés, vers les organismes proposant une information, un conseil, un accompagnement adapté à leurs difficultés ou leur point de défaillance. Ce document permet de comprendre leur rôle, et leur périmètre d'action.

L'objectif est de recenser tous les acteurs et dispositifs permettant d'accompagner des TPE à Bordeaux, sur différents sujets propres à la gestion des entreprises.

- > J'AI BESOIN D'UN APPUI JURIDIQUE
- > J'AI BESOIN DE CONSEIL FINANCIER / DE GESTION
- > MON ENTREPRISE FAIT FACE À DES DIFFICULTÉS
- > J'AI BESOIN D'APPUI RH
- > JE VEUX DÉVELOPPER MON ENTREPRISE
- > JE RECHERCHE DES LOCAUX

ÉDITO	1
VOS BESOINS	2
LES ACTEURS DE LA CELLULE D'AIDE AUX TPE DE BORDEAUX	5
BORDEAUX MÉTROPOLE	6
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BORDEAUX GIRONDE (CCI)	7
CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT NOUVELLE-AQUITAINE (CMA)	8
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (CRESS)	9
CAISSE SOCIALE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (CSDL)	10
BANQUE DE FRANCE	11
URSSAF	12
ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES (OEC)	13
BARREAU DE BORDEAUX	14
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DREETS)	15
COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (CRCC)	16
AIDE JURIDIQUE	17
BUSINESS STORY (ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES)	18
BARREAU SOLIDAIRE (BARREAU DE BORDEAUX)	19
ACCOMPAGNEMENT FINANCIER	20
AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE (URSSAF)	21
MICROCRÉDITS PROFESSIONNELS (CSDL)	22
INITIATIVE GIRONDE (INITIATIVE FRANCE)	23
DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (FRANCE ACTIVE AQUITAINE)	24
AIDE AUX QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (BORDEAUX MÉTROPOLE)	25
PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT (PGE)	26

MÉDIATION DU CRÉDIT (BANQUE DE FRANCE)	27
OPALE (BANQUE DE FRANCE)	28
MES QUESTIONS D'ENTREPRENEUR (BANQUE DE FRANCE)	29
ORGANISMES DE GESTION AGRÉÉS (OGA)	30
PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS	31
CLINIQUE DES TPE (CSDL)	32
CORRESPONDANTS TPE/ PME (BANQUE DE FRANCE)	33
COMMENT VA MA BOITE ? (CCI)	34
CELLULE D'APPUI (CCI)	35
CENTRE D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES (CIP)	36
GREFFE DU TRIBUNAL DU COMMERCE	37
COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'EXAMEN DES PROBLÈMES DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES (CODEFI)	38
APPUI À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	39
RH TPE (MAISON DE L'EMPLOI)	40
TITRE EMPLOI SERVICE ENTREPRISE (URSSAF)	41
VISITE CONSEIL PREMIÈRE EMBAUCHE (URSSAF)	42
DISPOSITIF D'ACTIVITÉ PARTIELLE (DDETS GIRONDE)	43
RENSEIGNEMENT EN DROIT DU TRAVAIL (DDETS GIRONDE)	44
DÉVELOPPEMENT ET CROISSANCE	45
L'OFFRE DE SERVICES DES CHAMBRES CONSULAIRES	46
PLAN DE RELANCE	47
PSCHIT (CRESS NOUVELLE-AQUITAINE)	48
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	49
RÉSEAU ENTREPRENDRE AQUITAINE	50
INVEST IN BORDEAUX	51
RECHERCHE DE LOCAUX	52
IMMO ECO	53
LA MAISON DE L'EMPLOI VOUS ACCOMPAGNE	54
LA MAISON DE L'EMPLOI	55
LA CELLULE D'AIDE AUX TPE DE LA VILLE DE BORDEAUX	56

LES ACTEURS DE LA CELLULE D'AIDE AUX TPE DE BORDEAUX

Voici une présentation des acteurs principaux de la cellule d'aide, qui contribuent par leur activité à l'appui aux entreprises bordelaises.

BORDEAUX MÉTROPOLE

Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), Bordeaux Métropole intervient sur les compétences transférées par les communes ou instituées par la loi, à l'intérieur de son périmètre géographique. Elle a notamment en charge le développement économique et l'aménagement social et culturel. Bordeaux Métropole accompagne le développement des filières d'excellence, les initiatives économiques de proximité et soutient l'économie sociale et solidaire. Durant la crise du Covid 19, la métropole a fortement soutenu les TPE en difficulté. Faisant suite aux mesures de reconfinement décrétées par l'État le 29 octobre 2020 et à la situation très difficile que traverse le monde économique et associatif de notre territoire, Bordeaux Métropole a décidé d'agir vite en mettant en place un plan de soutien à l'économie de proximité. Ce plan a pu être opérationnel grâce à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde ainsi que la Chambre des métiers et de l'Artisanat de Gironde.

Précédemment, un premier plan de soutien d'urgence métropolitain (11 mai au 31 juillet 2020) a été destiné aux Très Petites Entreprises (TPE) de 0 à 9 salariés et aux associations particulièrement impactées par la crise sanitaire. Ces fonds sont définitivement clos depuis octobre 2021.

Dans le cadre de France relance, Bordeaux Métropole a aussi mis en place **le plan de relance de Bordeaux Métropole**, un fonds d'aide dédié à la transformation numérique, environnementale et commerciale des TPE.

Les commerçants, artisans, et entreprises de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire), impactés par la crise COVID-19, ont pu demander un diagnostic gratuit pour adapter leur activité. En complément du plan de soutien à l'économie de proximité, Bordeaux Métropole a pu mettre en place un plan de relance à destination **des entreprises sans salarié et des associations des quartiers politique de la ville** (QPV) et des quartiers de veille active (QVA).

Cible et périmètre

Toutes entreprises ou associations localisées
dans les 28 communes de la métropole

Contacts
Site internet

05 56 99 87 03 / ess@bordeaux-metropole.fr
<https://www.bordeaux-metropole.fr>



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BORDEAUX GIRONDE (CCI)

La CCI Bordeaux Gironde est un établissement public piloté par des dirigeants d'entreprise, membres bénévoles élus par leurs pairs. Les principales missions de la CCI sont les suivantes :

- Accompagner la croissance, la compétitivité et la performance des entreprises de son territoire. En prise directe avec le monde économique, elle défend les intérêts des 100 570 entrepreneurs girondins issus de l'industrie, du commerce et des services et propose une gamme de services adaptée à la diversité de leurs projets et de leurs besoins : création, reprise, développement, transmission...
- Proposer une gamme de formations adaptées aux besoins des entreprises. La CCI Bordeaux Gironde gère des écoles professionnelles (Campus du Lac) et de management (KEDGE BS).
- Favoriser le développement économique du territoire. La CCI Bordeaux Gironde s'implique dans le développement du territoire et de son économie en investissant dans des outils, infrastructures, événements ou équipements pour une meilleure compétitivité.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde (CCIBG) fait partie des principaux partenaires de la cellule d'aide aux TPE. En novembre 2020, elle a elle-même mis en œuvre une cellule d'appui aux entreprises grâce à une interlocutrice dédiée qui permet de fluidifier l'information et répondre aux difficultés des entreprises.

La CCIBG propose notamment un outil permettant d'autodiagnostiquer son entreprise : **Comment va ma boîte**. La CCI Bordeaux Gironde accueille aussi le **CIP (Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises)**. Enfin la CCI met à disposition des kits de reprise d'activité contenant le nécessaire sanitaire (matériel et informations) pour la réouverture des commerces.

Cible et périmètre	Entreprises et entrepreneurs dépendants de la CCI Bordeaux
Contacts	05 56 79 50 00 / contact@bordeauxgironde.cci.fr
Site internet	www.bordeauxgironde.cci.fr
Adresse	17 place de la Bourse, 33000 Bordeaux

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT NOUVELLE-AQUITAINE (CMA)

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine – Gironde est l'interlocuteur privilégié pour accompagner le créateur ou repreneur, le chef d'entreprise artisanale, son conjoint, ses salariés et apprentis dans chaque étape de leur vie professionnelle : formation, accompagnement, conseils pour les artisans de Gironde dans la création, reprise, le développement et la transmission d'entreprise, la formation initiale et continue, ou bien le recrutement...

La CMA forme également les professionnels de demain grâce à ses Centres de formation d'apprentis : métiers de bouche (Institut des Saveurs), beauté et bien-être (Bel'Ima Bordeaux) et maintenance du véhicule particulier, de la moto et du cycle (Isfora) Elle fait la promotion de l'apprentissage et l'accompagnement à l'orientation pour un public jeune et adulte.

La CMA effectue des permanences dans plusieurs communes grâce au Bus de l'artisanat afin de rester proche des artisans de la Gironde et leur apporter toutes les informations nécessaires (conseil pour les porteurs de projet, formalités des entreprises, aides au développement etc.).

La CMA intervient comme partenaire de premier cercle de la cellule d'aide aux TPE, en tant qu'interlocuteur privilégié sur la réponse aux interrogations des chefs d'entreprises artisanales. En lien avec Bordeaux Métropole et aux côtés de la CCI Bordeaux Gironde, elle a contribué à la mise en place des fonds d'urgence aux entreprises lors de la crise sanitaire ainsi que du Plan de relance métropolitain afin d'accompagner les entreprises de proximité dans leurs transitions numérique, commerciale et écologique. Elle se fait ainsi le relais terrain des actions de Bordeaux Métropole.

La CMA a mis en place une Cellule de Soutien pour répondre aux besoins d'accompagnement et aux difficultés des chefs d'entreprise.

Cible et périmètre
Contacts
Site internet
Adresse

Artisans de la Gironde
05 56 999 100
www.artisans-gironde.fr
46 rue Général de Larminat, 33000 Bordeaux

CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (CRESS)

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) assure en Nouvelle-Aquitaine, la représentation, la promotion et le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Ses missions sont définies à l'article 6 de la loi Hamon du 31 juillet 2014. Elles consistent à :

- Représenter les intérêts des acteurs de l'ESS auprès des pouvoirs publics,
- Soutenir la création, le développement et le maintien des entreprises de l'ESS,
- Encourager la formation des dirigeants et des salariés de l'ESS,
- Analyser et mettre à disposition les données économiques et sociales relatives à l'ESS,

La CRESS opère des ponts entre les familles de l'ESS, ses entreprises, les pouvoirs publics... Elle facilite ainsi leur coopération, contribue au développement d'une intelligence commune et d'un sentiment d'appartenance, les réunit autour de réflexions, de projets et de dynamiques d'actions communes pour porter le projet de l'économie sociale et solidaire.

Acteur ressource sur toutes les questions propres à l'ESS, la CRESS informe, oriente et accompagne les entreprises et les personnes dans leurs projets de :

- création d'entreprise sociale et solidaire
- développement et consolidation d'activité
- recherche d'emploi et de formation professionnelle
- engagement citoyen

Dans le cadre du Plan de soutien à l'économie de proximité de Bordeaux Métropole, la CRESS a piloté le Parcours de soutien aux Changements et Initiatives de Transition (**PSCHIT**), co-construit avec les acteurs de la chaîne d'accompagnement et de financement de l'ESS métropolitaine. Regroupant une promotion par mois, ce dispositif expérimental a permis aux entreprises de l'ESS de réaliser un auto-diagnostic, d'apporter des méthodes et ressources aux dirigeants et accéder, au même titre que les entreprises conventionnelles, au **Fonds d'aide à la transformation numérique, environnementale et commerciale des TPE et entreprises ESS de Bordeaux Métropole**.

La CRESS a également participé à l'élaboration collective de **Cartéco**, cartographie nationale des structures ESS concourant à la transition écologique et solidaire sur les territoires.. Il s'agit d'un site interactif. L'objectif est de recenser les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) œuvrant pour la transition écologique au cœur des territoires. De nombreuses initiatives en ce sens sont en effet impulsées par les acteurs·trices de l'ESS, et cet outil vise à valoriser toute leur diversité. Parmi le panel de ressources disponibles pour les acteurs de l'ESS et consultables sur son site internet, l'Observatoire régional de l'ESS porté par la CRESS réalise régulièrement des panoramas de l'ESS en Nouvelle-Aquitaine. La dernière parution date de décembre 2021 : le **[1er Panorama ESS Gironde et Bordeaux Métropole 2021](#)**.

Cible et périmètre

Contacts

Site internet

Adresse

Structures de l'ESS de la Nouvelle Aquitaine

05 47 74 52 10 / 07 52 04 70 53 / e.lintanf@cress-na.org

www.cress-na.org

90 rue Malbec, 33800 BORDEAUX

CAISSE SOCIALE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (CSDL)

La CSDL est une association à but non lucratif qui s'inscrit dans une démarche d'intérêt général, permettant à des personnes exclues du système bancaire classique d'avoir accès à des microcrédits qui peuvent être accordés aux particuliers pour financer des dépenses urgentes et indispensables, mais aussi aux professionnels pour aider à la création, au rachat, et au développement d'une entreprise. Elle est présente dans 3 départements, la Gironde, la Dordogne et le Lot-et-Garonne.

La CSDL propose des micro-crédits personnels, réservés aux dépenses urgentes indispensables à l'équilibre de la personne ou de la famille et qui ne puissent être couvertes ni par le système bancaire classique, ni par les dispositifs sociaux. Ils permettent de financer les dépenses indispensables du quotidien (mobilité, équipements logement, formation, dépenses de santé). Ces prêts vont jusqu'à 3 000 euros sur 36 mois maximum.

Elle propose également des micro-crédits professionnels notamment dans le cadre de créations d'entreprises.

L'association porte aussi la **Clinique des TPE**, dispositif de soutien des petites structures bordelaises en difficulté. La CSDL est partenaire de la Cellule d'aide aux TPE et en a été la première interface jusqu'en mars 2021. La CSDL et la Cellule d'aide aux TPE continuent de travailler en étroite collaboration. La CSDL répond aux demandes des TPE qui, après le premier contact avec la Cellule d'aide aux TPE, nécessitent une intervention plus approfondie ou un accompagnement vers d'autres dispositifs.

Cible et périmètre

Contacts
Site internet
Adresse

Porteurs de de projets et TPE
Gironde / Lot-et-Garonne /Dordogne
05 56 33 37 97 / contactcsdl@csdl-bordeaux.org
www.csdl-bordeaux.org
29 rue du Mirail, 33000 Bordeaux

BANQUE DE FRANCE

Institution indépendante régie par le droit public français et européen, membre de l'Eurosystème (système fédéral qui regroupe la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro), la Banque de France est un acteur majeur de l'appui aux entreprises. La Banque de France est une personne morale publique unique en son genre, régie par les dispositions du Code monétaire et financier. Elle est indépendante de l'État et, à ce titre, il lui est interdit d'autoriser des découverts ou d'accorder tout autre type de crédit au Trésor public ou à tout autre organisme ou entreprise publics. Les conditions dans lesquelles elle exerce ses missions sur le territoire national sont définies par le Contrat de service public.

Outre son activité de cotation, elle accompagne les entrepreneurs et propose plusieurs services :

- **Médiation du crédit** : service de proximité, gratuit et confidentiel qui a pour mission de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement.
- **OPALE** : outil de Positionnement et d'Analyse en Ligne des Entreprises : outil de mesure et de comparaison des performances de l'entreprise, qui permet d'identifier vos points forts et points d'amélioration.
- **Mes questions d'entrepreneurs (éducation financière)** : portail internet national de l'éducation économique, budgétaire et financière pour les entrepreneurs.
- **Correspondant des TPE/PME** : correspondants présents dans chaque département en métropole et en outre-mer pour accompagner les entrepreneurs gratuitement durant tout le cycle de vie de leur entreprise.

Cible et périmètre
Contacts
Site internet

Toute entreprise ou auto-entrepreneur
05 56 00 14 84 / tpme33@banque-france.fr
13 rue Esprit des Lois, 33000 Bordeaux

URSSAF

L'Urssaf agit au service de la protection sociale des Français. Elle accompagne les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer chaque jour la collecte et la redistribution des cotisations et contributions sociales avec efficacité et équité. L'URSSAF agit aux côtés des entreprises, indépendants et particuliers pour les accompagner et prévenir leurs difficultés.

Le réseau des Urssaf est le moteur de notre système de protection sociale avec pour mission principale la collecte des cotisations et contributions sociales, sources du financement du régime général de la Sécurité sociale. Il recouvre ainsi les contributions d'assurance chômage et les cotisations AGS pour le compte de l'Unedic et procède au calcul et à l'appel des cotisations destinées au régime social des indépendants.

En tant que service public, le réseau des Urssaf a développé des offres de services spécifiques, notamment pour les particuliers employeurs (Cesu, Pajemploi), les associations (CEA), ou les petites entreprises ([Tese](#)).

L'URSSAF propose également aux TPE une [visite conseil](#) lors de leur première embauche d'un salarié : cette visite permet d'être guidé ou sécurisé dans l'application de la réglementation et donc éviter d'éventuelles erreurs, et ce sans risquer un redressement.

Le réseau des Urssaf est organisé autour de 22 Urssaf régionales. Cette organisation garantit un traitement homogène et réactif des dossiers, tout en conservant un lien naturel avec les contextes locaux.

Cible et périmètre
Contacts
Site internet
Adresse

Toute entreprise ou auto-entrepreneur
Indépendants : 3698 / Employeurs : 3957
www.urssaf.fr / www.autoentrepreneur.urssaf.fr
1 rue Prévost, 33520 Bruges

ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES (OEC)

Représenté par un Conseil Supérieur de l'Ordre et 16 Conseils régionaux, l'Ordre des Experts-Comptables est créé par l'ordonnance de 1945 et placé sous la tutelle du Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget. L'Ordre des Experts-Comptables a pour vocation de gérer et d'animer le plus grand réseau français de professionnels libéraux au service de l'entreprise.

Il a pour mission de représenter, défendre, valoriser les professionnels et les accompagner dans leur développement, tout en demeurant le garant de l'éthique de la profession, aussi bien vis-à-vis des pouvoirs publics que du monde économique. L'Ordre met à disposition un annuaire des experts-comptables permettant aux dirigeants de trouver gratuitement et facilement un expert-comptable près de leur entreprise.

De plus, l'Ordre des experts-comptables propose de consulter gratuitement des professionnels dans le cadre de création, de développement, ou de prévention des difficultés : il s'agit du dispositif [Business Story](#).

Cible et périmètre
Contacts
Site internet
Adresse

Entreprises et auto-entrepreneurs de la Nouvelle-Aquitaine
05 56 79 79 00 / services@oec-aquitaine.fr
www.experts-comptables.fr
28 rue Ferrère, BP 81, 33025 Bordeaux Cedex

BARREAU DE BORDEAUX

Les avocats du Barreau de Bordeaux conseillent et défendent au cœur de la Cité et dans les territoires, dans tous les domaines juridiques en apportant à leurs clients leur expertise et la garantie de leur déontologie.

Le Barreau de Bordeaux assume des missions d'ordre public et concourt au service public de la justice. Il facilite l'accès au droit et à la justice de tous avec plus de 80 permanences dans tous les domaines du droit. Il accompagne l'entreprise, au quotidien, de sa création à sa transmission en assurant la sécurité juridique de ses projets.

Le Barreau de Bordeaux assume également des missions en matière de médiation et d'arbitrage. Il a créé un incubateur, véritable facilitateur de l'innovation et de la transformation digitale. L'avocat peut être un partenaire précieux de vos projets. Spécialiste du monde du commerce et de l'entreprise, il vous apporte son expertise à n'importe quel moment de la vie de votre entreprise.

Quelle que soit la matière juridique concernée, vous pourrez bénéficier d'un conseil sur mesure, préservant vos intérêts et sécurisant vos projets au regard des toutes dernières évolutions des réglementations, nationales et européennes. Des avocats volontaires proposent des **consultations gratuites** dans le cadre du Barreau Solidaire.

Cible et périmètre

Contacts

Site internet

Adresse

Entreprises et auto-entrepreneurs

05 56 44 20 76

<https://barreau-bordeaux.avocat.fr/droit-des-affaires.htm>

Ordre des Avocats de Bordeaux, 1 rue de Cursol, 33000 Bordeaux

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DREETS)

La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) intègre dans son champ de compétences l'ensemble des missions exercées au niveau régional par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et les politiques de la cohésion sociale, jusqu'alors portées par la Direction régionale de la cohésion sociale (DRCS).

Les champs d'action concernant les missions en matière de développement de l'emploi, de développement et de sauvegarde des entreprises, de politique du travail, d'inspection du travail, de concurrence, de consommation et de répression des fraudes, d'insertion sociale et professionnelle, de prévention et de lutte contre les exclusions, de protection des personnes vulnérables, d'intégration, sont regroupées le 1er avril 2021 :

Au niveau régional, dans les DREETS, placées sous l'autorité des préfets de région et de la Direction générale du travail, s'agissant de l'inspection du travail,

Au niveau départemental, dans les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et dans les Directions départementales de la protection des populations (DDPP), ou dans les Directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP).

Vous retrouvez au sein des DREETS les interlocuteurs, les missions et les services des anciennes DIRECCTE et services déconcentrés de la cohésion sociale sur les questions :

- de l'entreprise, de l'emploi, du développement des compétences, de l'accompagnement des mutations économiques, du développement économique, du travail, de la concurrence, de la consommation, de la répression des fraudes (champ de compétences des anciennes DIRECCTE).

Au niveau départemental, c'est la **Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités de la Gironde (DDETS)** qui intervient.

Cible et périmètre
Contacts

Site internet
Adresse

Entreprises et auto-entrepreneurs
Standard 05 47 47 47 47
Renseignements droit du travail 0 806 000 126
ddets-directeur@gironde.gouv.fr
<https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/Gironde>
Tour INNOVA, 26 rue des maraîchers
CS 32060, 33088 Bordeaux Cedex

COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (CRCC)

Acteurs incontournables de la sécurité et de la transparence des données financières et extra-financières, professionnels du droit au cœur de l'économie, les commissaires aux comptes assurent la certification des comptes de milliers d'entreprises et d'associations de toutes tailles. Forts de leur indépendance, ils contribuent à établir et entretenir la confiance entre les entités auditées et leur écosystème (financeurs, partenaires, banquiers, investisseurs, etc.), véritable mission d'intérêt général indispensable au bon fonctionnement de l'économie. Ils jouent notamment un rôle lors de la demande de certaines aides de l'état, car ils peuvent fournir des pièces justificatives nécessaires à l'étude des demandes.

Le commissaire aux comptes peut aussi proposer des missions de diagnostic et d'attestation portant sur les données financières, mais également sur des enjeux aussi divers que la RSE ou le numérique. Son indépendance est garantie par un code de déontologie très strict et son activité est contrôlée par un régulateur, le Haut Conseil du commissariat aux comptes (H3C).

La CCRC entretient des liens étroits et des échanges réguliers avec les pouvoirs publics, les institutions, les syndicats professionnels, le régulateur (Haut conseil du commissariat aux comptes), les établissements universitaires et scolaires, etc.

Cible et périmètre
Contacts
Site internet
Adresse

Toute entreprise
05 56 79 79 22 / contact@crcc-grandaquitaine.digital
<https://www.crc-grandaquitaine.digital>
28 rue Ferrère, BP 30080, 33025 Bordeaux Cedex

AIDE JURIDIQUE

Cette partie présente deux dispositifs gratuits permettant aux dirigeants de mieux s'approprier les enjeux juridiques d'une entreprise, et de connaître les dispositifs juridiques ainsi que les mesures préventives existantes.

BUSINESS STORY (ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES)

Ce dispositif permet de bénéficier des conseils d'un expert comptable. Trois rendez-vous sont offerts, afin de permettre de :

- élaborer un business plan précis et réaliste ;
- déterminer votre statut ;
- trouver les meilleures solutions de financement ;
- bénéficier des offres partenaires.

Si votre entreprise rencontre des difficultés économiques ou financières, vous pouvez bénéficier gratuitement d'un pré-diagnostic auprès d'un expert-comptable. Les entreprises peuvent aborder différentes thématiques :

- Les indicateurs clés de l'entreprise ;
- Les outils de suivi et de prévisions ;
- La gestion du personnel ;
- Le règlement des échéances fiscales et sociales ;
- Les relations avec les clients, les fournisseurs et les banques ;
- Le financement ;
- La publication des comptes annuels ;
- Les assurances ;
- Les dispositifs d'aide et de soutien.

Site internet

www.business-story.biz/pour-votre-projet-faites-vous-accompagner-par-un-expert-comptable

BARREAU SOLIDAIRE (BARREAU DE BORDEAUX)

Consultations gratuites : L'ordre des avocats assure dans les locaux de la chambre de commerce de Bordeaux, un service de consultations gratuites au profit de tous, commerçants, dirigeants ou chefs d'entreprise. Ces consultations ont lieu sur rendez-vous uniquement, toutes les semaines (hors grandes vacances scolaires), les mercredis et jeudis après-midi de 14 h à 17 h . Elles ont lieu dans les locaux de la chambre du commerce, 12 Place de la Bourse à Bordeaux.

Site internet

<https://barreau-bordeaux.avocat.fr>

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Voici les structures et les outils mobilisables par les entreprises pour bénéficier d'aides financières, de subventions, de prêts, ou bien simplement d'accompagnement à la gestion financière. Dans un contexte de crise sanitaire, liée au COVID19, l'Etat et de nombreux acteurs ont mis en place des aides aux entreprises. Vous pourrez retrouver dans cette rubrique des dispositifs qui ont été le plus mobilisés par les entreprises.

AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE (URSSAF)

L'action sociale du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) vise à soutenir les travailleurs indépendants qui rencontrent des difficultés liées à leur santé, à la conjoncture économique ou à un sinistre. Pour bénéficier de ce dispositif, les travailleurs indépendants doivent en faire la demande auprès de leur Urssaf, sur leur espace en ligne.

Le site internet secu-independants.fr recense les différentes actions sociales qu'un travailleur indépendant peut solliciter, et la démarche pour les demander.

AFE : L'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

- Objectif : Aider le travailleur indépendant à résoudre une difficulté exceptionnelle et ponctuelle (perte d'un marché, incendie, maladie).
- Montant : Variable selon la situation du bénéficiaire.
- Décisions : Elles sont prises sur étude des dossiers par les Commissions d'Action Sanitaire et Sociale (CASS).

L' ACED : L'AIDE AUX COTISANTS EN DIFFICULTES

- Objectif : Prendre en charge totalement ou partiellement les contributions et cotisations sociales personnelles, en cas de difficultés ponctuelles afin de favoriser la poursuite d'activité d'entreprises viables.
- Montant : A concurrence du montant d'un semestre de cotisations et contributions sociales personnelles (renouvelable une seule fois).
- Décisions : Elles sont prises sur étude des dossiers par les Commissions d'Action Sanitaire et Sociale (CASS).

MICROCRÉDITS PROFESSIONNELS (CSDL)

La Caisse Sociale de développement Local propose des solutions de microcrédits. En complément ou en substitution d'un prêt bancaire classique, ces prêts concernent le financement de matériel, de travaux, de besoins en fonds de roulement lors d'une création, une reprise ou le développement d'une entreprise. Ces prêts vont jusqu'à 12 000 €, avec des mensualités étalées sur 5 ans maximum.

La CSDL est également opérateur pour les prêts d'honneur solidaires et sous certaines conditions d'éligibilité étudie la possibilité d'octroyer un prêt sur les fonds de l'État qui peut aller jusqu'à 8 000 euros à taux 0%.

Cible et périmètre
Contacts
Site internet

Créateurs d'entreprises situés en Gironde
05 56 33 37 97 / contactcsdl@csdl-bordeaux.org
<https://csdl-bordeaux.org/nos-actions-microcredit-personel-et-professionnel/microcredit-professionnel/>

INITIATIVE GIRONDE (INITIATIVE FRANCE)

Initiative France est le 1^{er} réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise. À Bordeaux, c'est Initiative Gironde qui accompagne les entreprises.

Trois étapes sont proposées pour le démarrage de l'entreprise :

1. La rencontre des opérateurs locaux partenaires d'Initiative Gironde, répartis dans tous le département, professionnels de l'accompagnement à la création d'entreprise, qui aident à formaliser le projet (liste des antennes) et à préparer le dossier.
2. La présentation du projet devant le Comité d'agrément d'Initiative Gironde
3. Une fois l'entreprise en marche, un accompagnement d'entrepreneurs bénévoles, les parrains, sur lesquels l'entreprise s'appuie dans les premières années d'activité.

Contacts
Site internet
Adresse

05 56 32 69 35
<https://www.initiative-gironde.com>
3 rue Cantelaudette, 33310 Lormont

DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (FRANCE ACTIVE AQUITAINE)

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) s'adresse aux associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique et toute structure relevant de l'économie sociale et solidaire.

La cible : il s'agit de structures volontaires qui ont le plus souvent identifié des difficultés nécessitant un appui professionnel externe pour consolider leur projet ou pérenniser leurs emplois.

Le chargé de mission accueille et réalise un diagnostic de la structure. Sur la base de ce diagnostic partagé, un cahier des charges est rédigé afin de consulter des prestataires externes. Ces derniers, une fois sélectionnés, accompagnent les structures d'utilité sociale pour leur permettre de :

- définir une stratégie de développement adaptée à leur projet ;
- consolider leur situation économique et leur assise financière ;
- pérenniser leurs emplois et favoriser la création de nouveaux postes ;
- renforcer leurs compétences et leurs outils (communication, gestion...).

Le coût de l'accompagnement du prestataire externe/consultant peut être pris en charge partiellement ou dans son intégralité par le DLA.

Cible et périmètre

toute structure relevant du champ de l'ESS

Contacts

05 56 24 56 79

Site internet

https://franceactive-aquitaine.org/_PMwUA:Nos_produits/SMzIHAA:DLA_Dispositif_Local_d_Accompagnement

AIDE AUX QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Bordeaux Métropole propose pour les entreprises sans salarié situées dans des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville :

Un fonds d'aide de relance (auto-entrepreneurs, EURL, SARL sans salarié) : afin de soutenir l'activité et les entreprises sans salarié, Bordeaux Métropole propose en plus de ses aides de droit communs des aides cumulables pour les entreprises des « quartiers ».

Ces aides sont toujours mobilisables auprès de la [Caisse Sociale de Développement Local](#), [l'Adie](#), [Initiative Gironde](#), [France Active Aquitaine](#).

L'organisme choisi instruit les demandes et les transmet à Bordeaux Métropole.

Cette aide est d'un montant de 1 500 € maximum.

Contacts

Adie : 0 969 328 110
11, rue du Général Délestrain 33110 Lormont ou
3, rue Chateaubriand 33400 Talence

Caisse Sociale de Développement Local (CSDL)
29 rue du Mirail 33000 Bordeaux
05 56 33 37 97 / contactcsdl@csdl-bordeaux.org

France Active Aquitaine au 05 56 24 56 79
Initiative Gironde au 05 56 32 69 35 / contact@girond-initiative.fr

PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT (PGE)

Le Prêt garanti par l'État est un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Il est ouvert à toutes les entreprises [jusqu'au 30 juin 2022](#) partout sur le territoire et ce quelle que soit leur taille et leur forme juridique.

Les entreprises peuvent souscrire un prêt garanti par l'État auprès de leur établissement bancaire habituel ou, depuis le 6 mai 2020, auprès de plateformes de prêt ayant le statut d'intermédiaire en financement participatif.

Le montant du prêt peut atteindre [jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires 2019](#) ou 2 années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 1er janvier 2019 : aucun remboursement n'est exigé la 1^{ère} année.

Il est recommandé aux entreprises de s'adresser directement à leur banque pour obtenir des informations au sujet du PGE. Suite aux annonces du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, il a par ailleurs été convenu avec la Fédération bancaire française, que toutes les entreprises qui le souhaitent, quelle que soit leur activité et leur taille, aient le droit d'obtenir un différé d'un an supplémentaire pour commencer à rembourser leur prêt garanti par l'État (PGE). Toutes les entreprises sont invitées à aller voir leur conseiller bancaire pour décider du plan de remboursement de leur PGE.

Par ailleurs, afin de soutenir les TPE en situation de grave tension de trésorerie, celles-ci pourront bénéficier d'un allongement des délais de remboursement de leur PGE de 6 à 10 ans. Après avoir pris contact avec leur banque, ces entreprises devront s'adresser à la Médiation du crédit de la Banque de France ou aux conseillers départementaux de sortie de crise. (En attente d'un décret). Ce dispositif est élargi depuis les annonces du Gouvernement du 19 janvier à toutes les associations employeuses ayant souscrit un PGE. Cette procédure est confidentielle, gratuite et non-judiciaire.

[Autres dispositifs de financement :](#)

Les entreprises qui n'ont pas pu obtenir un prêt garanti par l'État auprès de leur banque peuvent contacter le médiateur du crédit de leur département. En cas d'échec de la médiation, elles peuvent saisir les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises ([CODEFI](#)) pour solliciter d'autres dispositifs de financement.

MÉDIATION DU CRÉDIT (BANQUE DE FRANCE)

Créée au plus fort de la crise financière, la Médiation du crédit est un dispositif public qui vient en aide depuis 2008 à toute entreprise qui rencontre des difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers (banques, crédit bailleurs, sociétés d'affacturage, assureurs-crédit..).

La Médiation du crédit est adossée à la Banque de France; elle est conduite sur tout le territoire, dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire, par 105 Médiateurs du crédit qui sont les directeurs de la Banque de France en métropole et les directeurs des instituts d'émission en Outre-mer.

Son intervention auprès des établissements financiers repose sur un Accord de place établi entre l'État, la Banque de France, les instituts d'émission en Outre-mer, la Fédération Bancaire Française (FBF) et l'Association française des sociétés financières (ASF). Le cadre d'intervention et de collaboration entre les équipes de la Médiation du crédit et les établissements financiers pour le traitement des dossiers en médiation y est précisément établi.

L'intervention de la Médiation du crédit auprès des assureurs-crédit repose sur une Convention d'assurance-crédit établie entre l'État, la Médiation du crédit et les principaux assureurs-crédit. Ces derniers se sont engagés à garantir le traitement rapide et concerté des dossiers des entreprises en médiation, à ne pas pratiquer de décotes sectorielles et à expliquer et motiver toute réduction or résiliation de garantie.

Site internet <https://mediateur-credit.banque-france.fr/quand-deposer-un-dossier>

OUTIL DE POSITIONNEMENT ET D'ANALYSE EN LIGNE DES ENTREPRISES (OPALE)

La Banque de France met à la disposition des entreprises un Outil de Positionnement et d'Analyse en Ligne des Entreprises. Il s'agit d'un diagnostic économique et financier, qui permet de comparer les performances de l'entreprise avec le secteur d'activité, et d'évaluer les décisions à travers des simulations prévisionnelles. Il permet d'identifier les points forts et points d'amélioration de l'entreprise.

Cet outil comporte une partie Analyse et une partie Simulation.

La partie Analyse répond aux besoins de l'entreprise en s'appuyant sur l'expertise de la Banque de France, 4 grands thèmes sont abordés:

- activité et résultats ;
- moyens d'exploitation ;
- structure et équilibre financier ;
- étude sectorielle.

À l'issue de cette première partie, l'entreprise obtient un rapport détaillé. La partie Simulation étudie ensuite cinq thèmes :

- gestion ;
- investissement ;
- financement ;
- trésorerie ;
- résultats.

Site internet

<https://entreprises.banque-france.fr/opale>

MES QUESTIONS D'ENTREPRENEUR (BANQUE DE FRANCE)

Il s'agit d'un site internet mis à disposition par la Banque de France, qui se donne pour mission de donner accès à l'éducation économique budgétaire et financière, pour l'ensemble des entrepreneurs.

Ce portail regroupe un panel d'informations liées à la gestion d'entreprise, le but étant de rendre ces données gratuites, fiables, actualisées, neutres et pédagogiques. Des boîtes à outils, des articles ainsi que des vidéos sont consultables afin de répondre aux questions des entrepreneurs « comment financer mon entreprise ? », « comment gérer ma trésorerie ? » etc.

ORGANISMES DE GESTION AGRÉÉS (OGA)

Les Organismes de Gestion Agréés sont des structures associatives de proximité dont la vocation première est d'apporter une assistance à la gestion, de développer l'usage de la comptabilité, de faciliter l'accomplissement des obligations administratives et une sécurité fiscale à leurs membres adhérents. Au sein des organismes de gestion agréés, on distingue :

- les centres de gestion agréés (CGA), auxquels peuvent adhérer les entreprises industrielles, commerciales, artisanales et agricoles ;
- les associations de gestion agréées (AGA), destinées aux professions libérales.

À Bordeaux il en existe plusieurs différents :

- Centre consulaire de gestion agréé de Bordeaux
- Centre de gestion de l'Aquitaine
- CGA-GSO Bordeaux

Contacts

Centre consulaire de gestion agréé de Bordeaux CGA
10 place de la Bourse 33076 Bordeaux
05 57 14 27 10 / www.cecogeb.com

Centre de gestion de l'Aquitaine
2 rue Claude boucher 33000 Bordeaux
05 56 50 53 17 / www.cegea.fr

CGA-GSO Bordeaux
12b boulevard Antoine Gautier 33000 Bordeaux
05 56 08 29 91

PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS

Cette section mentionne des structures et des outils mis à disposition des entreprises dans le but d'anticiper leurs difficultés, dès que les premiers signes apparaissent. Ils sont à consulter sans hésiter si l'entrepreneur rencontre des obstacles, des freins auxquels il ne trouve pas de solutions. Ils peuvent permettre d'anticiper certains problèmes en se posant les bonnes questions.

CLINIQUE DES TPE (CSDL)

A l'initiative de la Caisse Sociale de Développement Local, l'accompagnement de la Clinique est destiné aux TPE qui se trouvent en difficulté et qui ont besoin d'être accompagnées. L'entreprise doit comprendre moins de 10 salariés et une existence de 2 à 5 ans. L'objectif est de trouver des solutions pour résoudre les difficultés professionnelles (impayés, panne importante, problèmes de trésorerie, accidents de gestion, communication...) et vous accompagner à donner un nouvel élan à votre entreprise.

Contacts
Site internet

05 56 33 88 08 / contactcsdl@csdl-bordeaux.org
<https://csdl-bordeaux.org/nos-actions-microcredit-personnel-et-professionnel/clinique-tpe/>

CORRESPONDANTS TPE/ PME (BANQUE DE FRANCE)

Présent dans chaque département de métropole et d'outre-mer, il s'agit d'un interlocuteur de la Banque de France qui accueille gratuitement les porteurs de projets et dirigeants de TPE pour identifier leurs besoins et les orienter vers les réseaux professionnels les plus à même de répondre à leur(s) problématique(s) : création, financement, transmission, développement, gestion, prévention et traitement des difficultés...

Contacts
Site internet

05 56 33 88 08 / tpme33@banque-france.fr
<https://entreprises.banque-france.fr/c-tpme>

COMMENT VA MA BOITE ? (CCI)

La CCIBG propose notamment un outil permettant d'autodiagnostiquer son entreprise.

Il permet de détecter les signes avant-coureurs et anticiper les difficultés de l'entreprise. Cet outil d'autodiagnostic est destiné aux dirigeants de Très Petites Entreprises (moins de 10 salariés). Il vise à vous permettre un suivi régulier de la santé de votre entreprise, de manière à détecter le plus rapidement possible d'éventuelles difficultés et vous inciter à agir avant qu'il ne soit trop tard. Il se veut simple, sans élément chiffré, anonyme, confidentiel et gratuit.

Afin de suivre la situation de votre entreprise au fil du temps, vous pouvez vous identifier à la fin du questionnaire. Ceci vous permettra de retrouver ultérieurement les résultats de vos sessions précédentes.

Les résultats de l'autodiagnostic dépendent de la sincérité de vos réponses aux questions. Il vous est recommandé ensuite de les faire valider par vos conseils : CCI, CMA, expert-comptable, avocat, etc.

Site internet

[https://www.commentvamaboite.bordeauxgironde.cci.fr/
CommentVaMaBoite](https://www.commentvamaboite.bordeauxgironde.cci.fr/CommentVaMaBoite)

CELLULE D'APPUI (CCI)

La CCI a mis en place une cellule d'appui avec un téléphone unique et un mail spécifique, pour répondre aux besoins d'accompagnement des chefs d'entreprise.

Vous pouvez également poser vos questions via le [formulaire en ligne](#), leurs conseillers d'entreprise y répondront.

Contacts

Site internet

05 56 79 5000
contact@bordeauxgironde.cci.fr
www.bordeauxgironde.cci.fr/covid-19

CENTRE D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES (CIP)

Le CIP consiste à faire connaître les dispositifs prévus par la loi pour prévenir ou traiter les difficultés des entreprises. Avec le CIP, vous bénéficiez gratuitement de conseils sur les démarches et le dispositif adapté pour dépasser vos difficultés et éviter la défaillance de votre société. Pour informer sur les moyens et procédures, dialoguer, cerner le niveau de difficulté rencontré par le chef d'entreprise des « Jedis de la Prévention » sont organisés, tous les 15 jours à la CCI Bordeaux Gironde.

Les entretiens, en face à face, de 30 minutes et sur rendez-vous, ont lieu de manière confidentielle, discrète et gratuite par une équipe de professionnels bénévoles, experte de la prévention, composée :

- d'un expert-comptable ;
- d'un avocat ;
- d'un administrateur judiciaire ;
- d'un juge consulaire honoraire.

Contacts
Site internet

05 56 79 52 91 / cip-bordeaux@bordeauxgironde.cci.fr
<https://www.bordeauxgironde.cci.fr/article/le-cip-de-bordeaux>

GREFFE DU TRIBUNAL DU COMMERCE

Il est donné au président du Tribunal de Commerce par l'article L.611-2 I du code de commerce, un rôle actif dans la détection des difficultés des entreprises, le plus en amont possible, afin de les aider à les surmonter.

Dans cette optique de prévention des difficultés, le président a la faculté d'enjoindre une société à procéder à brefs délais au dépôt au greffe des comptes annuels, sous astreinte.

Le tribunal de commerce règle les litiges entre particuliers et commerçants ou entre commerçants et sociétés commerciales. Il tranche également les conflits qui portent sur les actes de commerce entre les entreprises, mais aussi entre les personnes. Il peut conclure des actions de prévention ou des procédures collectives.

Les dirigeants d'entreprises peuvent demander au Président du Tribunal de Commerce un entretien en vue d'exposer les difficultés (économiques, financières, juridiques,...) qu'ils rencontrent. Vous pouvez prendre contact directement avec les services du greffe pour plus de renseignement et obtenir un rendez-vous.

Contacts
Site internet
Adresse

05 56 01 81 70
www.greffe-tc-bordeaux.fr/index.php?pg=pc_prevention
Greffe du Tribunal de Commerce, Palais de la Bourse,
33064 Bordeaux cedex

COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'EXAMEN DES PROBLÈMES DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES (CODEFI)

Le CODEFI est la structure locale ayant vocation à accueillir et à orienter les entreprises qui rencontrent des problèmes de financement. Ainsi, le CODEFI peut accorder, sous conditions, un audit permettant notamment de valider les hypothèses de redressement de l'entreprise ou un prêt permettant de financer sa restructuration.

Ce dispositif est destiné aux entreprises de moins de 400 salariés qui rencontrent des problèmes de financement.

Sont éligibles les entreprises suivantes :

- pour l'audit : entreprises commerciales in bonis à l'exclusion des entreprises individuelles, des EURL, des exploitations agricoles, des associations et professions libérales,
- pour le prêt FDES : celles éligibles à l'audit avec, comme exclusion complémentaire à celles précédemment citées, les entreprises des secteurs surcapacitaires : agriculture, pêche, commerce et transports (réglementation européenne).

Une entreprise peut par exemple saisir le CODEFI, si elle n'a pas pu obtenir de Prêt Garanti par l'Etat et que la médiation du crédit a échoué. L'entreprise doit s'adresser soit au secrétaire permanent du CODEFI à la Direction départementale des finances publiques, soit au Commissaire aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP) de sa région. Il existe une [procédure de saisine simplifiée](#) pour les TPE.

Site internet

www.economie.gouv.fr/dgfip/mission-soutien-aux-entreprises

APPUI À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Pour les petites entreprises, l'embauche d'un premier salarié est souvent une étape importante: elle fait passer le dirigeant d'une place de créateur à un rôle d'employeur. Pour mieux comprendre les attentes, obligations et responsabilités des dirigeants, plusieurs dispositifs sont accessibles.

RH TPE (MAISON DE L'EMPLOI)

Ressources Humaines TPE (RH TPE) est un dispositif gratuit et personnalisé de soutien des petites organisations (micro entreprises, TPE de moins de 10 salariés, associations). Ce dispositif est porté par DEFIS Emploi Pays de Brest, et essaimé partout en France, et notamment à Bordeaux à travers la Maison de l'Emploi.

Il permet aux dirigeants d'être accompagnés dans leurs problématiques de gestion des ressources humaines : recrutement, formation, management, organisation, alternance, informations sur les dispositifs et aides, mise en place des entretiens professionnels, individuels...

La Maison de l'Emploi de Bordeaux porte une Offre de Service Commune dans le cadre des grands projets urbains de Bordeaux Métropole réunissant les autres acteurs du Service Public de l'Emploi : Cap Emploi, Mission Locale, PLIE, Pôle Emploi.

Contacts

Site internet
Adresse

06 31 32 12 67
e.sarlin@maison-emploi-bordeaux.fr
www.emploi-bordeaux.fr/missions/appui-entreprise/33064
127 avenue Emile Counord, 33000 Bordeaux

TITRE EMPLOI SERVICE ENTREPRISE (URSSAF)

Le Titre emploi service entreprise (Tese) est un dispositif gratuit du réseau des Urssaf destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés et à faire gagner du temps aux employeurs dans la gestion administrative de leur personnel.

L'adhésion et les déclarations s'effectuent obligatoirement en ligne à partir de la rubrique « Espace employeur ». La gestion du Titre emploi service entreprise est confiée à deux centres nationaux spécialisés par secteur d'activité :

- centre national de Bordeaux ;
- centre national de Paris.

Contacts
Site internet

Indépendants : 3698 / Employeurs : 3957
www.urssaf.fr / www.autoentrepreneur.urssaf.fr

VISITE CONSEIL PREMIÈRE EMBAUCHE (URSSAF)

Pour les petites entreprises de moins de onze salariés ayant réalisé une première embauche récemment, l'URSSAF peut réaliser une visite conseil. Un spécialiste répond aux questions de l'entreprise sur divers sujets :

- les taux de cotisations applicables ;
- les modalités de calcul des cotisations et contributions (assiette, plafond, seuils...) ;
- les exonérations de cotisations (calcul de la réduction générale, exonérations spécifiques...) ;
- les pratiques applicables en termes d'avantages en nature, de frais professionnels...

Important : cette visite-conseil n'est pas un contrôle et l'entreprise ne peut donc pas faire l'objet d'un redressement. L'expert URSSAF peut apporter l'aide nécessaire à une éventuelle mise en conformité avec la réglementation.

Vous pouvez faire la demande en ligne via le [formulaire de saisie](#) disponible sur Urssaf.fr, par mail ou bien par courrier.

DISPOSITIF D'ACTIVITÉ PARTIELLE (DDETS GIRONDE)

L'activité partielle est un outil de prévention des licenciements économiques qui permet de maintenir les salariés dans l'emploi afin de conserver des compétences, voire de les renforcer lorsque leur entreprise fait face à des difficultés économiques conjoncturelles. Pour toutes demandes concernant l'activité partielle, les entreprises peuvent contacter la [Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités de la Gironde](#).

Contacts

3 matinées par semaine (lundi mercredi et vendredi)
de 9h à 12h au 05 56 00 08 54
ddets-activite-partielle@gironde.gouv.fr

Site internet

<https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/Gironde>

RENSEIGNEMENT EN DROIT DU TRAVAIL (DDETS GIRONDE)

Les services de renseignements informent, conseillent et orientent les salariés et les employeurs du secteur privé. La confidentialité de votre demande est assurée conformément au code du travail ainsi qu'au règlement général de la protection des données.

Ils répondent à toute demande de renseignements relative au droit du travail (contrat de travail, durée du travail, salaire...). Vous pouvez contacter le service renseignement législation droit du travail, par :

- téléphone au 0 806 000 126, du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h sauf le mardi après-midi (prix d'un appel local) ;
- réception sur RDV lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 11h.

Contacts

0 806 000 126
ddets-renseignements@gironde.gouv.fr

DÉVELOPPEMENT ET CROISSANCE

Pour un chef d'entreprise, la croissance économique de sa société est une des principales préoccupations: voici donc quelques outils pour travailler une stratégie de développement des petites entreprises.

L'OFFRE DE SERVICE DES CHAMBRES CONSULAIRES

La Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat mettent à disposition des entrepreneurs un panel de services et de ressources permettant de développer leur activité. Fiches pratiques téléchargeables, formations, événements, diagnostic audit etc. Les entreprises, peuvent s'appuyer sur les chambres consulaires pour monter en compétence, accroître leur visibilité, développer de nouveaux outils, entreprendre leur transition numérique et écologique.

Tout est consultable sur leurs sites internet avec notamment des fiches pratiques, des formations, des événements ainsi que des diagnostics.

CCI Bordeaux Gironde

www.bordeauxgironde.cci.fr/carrefour/developper-son-activite/developper-son-business-et-ses-reseaux

CMA Gironde

www.artisans-gironde.fr/chef-dentreprise/se-developper

PLAN DE RELANCE (FONDS D'AIDE À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET COMMERCIALE DES TPE DE BORDEAUX MÉTROPOLE)

Dans le cadre du Plan de relance, consécutif à la crise sanitaire, Bordeaux métropole a mis en place une aide pour les TPE et associations de moins de 10 salariés, afin de leur permettre de bénéficier d'un diagnostic gratuit et d'adapter leur activité aux enjeux du numérique, de la transition écologique et commerciale.

ATTENTION : à l'heure actuelle, le Plan de relance de Bordeaux métropole est clôturé au 30 juin 2022. Il n'est donc plus possible de faire la demande.

Site internet

[www.bordeauxgironde.cci.fr/
aidetransformationecobordeauxmetropole](http://www.bordeauxgironde.cci.fr/aidetransformationecobordeauxmetropole)

PSCHIT (CRESS NOUVELLE-AQUITAINE)

Le Parcours de soutien aux Changements et Initiatives de Transition, qui est gratuit, s'adresse aux structures de l'économie sociale et solidaire qui sont implantées sur les communes métropolitaines.

Ce parcours est composé de 4 journées en collectif consacrées à la Transition Ecologique et énergétique (1 jour), à la Transition Numérique (1 jour) et au Développement Stratégique (1,5 jour) : il se conclut par un temps de bilan collectif et individuel (0,5 jour). Après le parcours, l'entreprise peut réaliser des investissements pouvant être éligibles aux subventions du fonds d'aide.

Contacts
Site internet

07 52 04 70 53 / e.lintanf@cress-na.org
www.pschit.info

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Depuis la loi NOTRe (loi de décentralisation votée en 2015), la Région possède la compétence quasi-exclusive en matière de développement économique. En clair, la Région est responsable des choix économiques de l'action publique sur son territoire. Et elle est la seule à pouvoir définir les régimes d'aides et décider de leur octroi aux entreprises régionales.

Pour donner un cadre à sa stratégie économique, la Région élabore un plan d'actions : le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Toutes les aides et dispositifs de soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine dans les domaines de l'entreprise sont disponibles sur le site les-aides.nouvelle-aquitaine.fr. Grâce à son Dispositif « Entreprendre, la région à vos côtés », la Région Nouvelle-Aquitaine s'est dotée d'un réseau de partenaires spécialistes de l'accompagnement et du financement à la création - reprise d'entreprise. Il s'agit d'un parcours complet, alternant conseils et aides directes, et qui s'adapte à l'état d'avancement du projet d'entreprise.

Cible et périmètre
Contacts
Site internet

TPE et entrepreneurs de la Région Nouvelle-Aquitaine
05 49 38 49 38
<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr>

RÉSEAU ENTREPRENDRE AQUITAINE

Réseau Entreprendre® Aquitaine a pour principale mission de contribuer à la réussite de nouveaux entrepreneurs significativement créateurs d'emplois et de richesses. L'accompagnement s'adresse aux créateurs et repreneurs d'entreprise qui, par l'ambition qu'ils portent et leur potentiel entrepreneurial, ont vocation à développer leur entreprise en future PME.

L'association propose un accompagnement individuel et un accompagnement collectif qui permet de rompre l'isolement et la solitude. Le réseau propose des ateliers autour de problématiques fréquemment rencontrées : gestion de trésorerie, prospection commerciale, relation avec son banquier, recrutement de salariés...

Réseau Entreprendre® Aquitaine accorde un prêt d'honneur à la personne de 15 000 à 50 000 euros, sans garantie ni intérêts. Il est remboursable sur 5 ans avec un différé de 18 mois. Il favorise l'effet de levier auprès des banques en renforçant les fonds propres du lauréat, et permet ainsi d'augmenter le montant du prêt bancaire.

Cible et périmètre

Créateurs, repreneurs et très jeunes entreprises
de Nouvelle-Aquitaine

Contacts

05 57 22 64 64 / aquitaine@reseau-entreprendre.org

Site internet

www.reseau-entreprendre.org/aquitaine

Adresse

Bâtiment C, Parc Edonia Château de Thouars, 27 Allée des Petits Rois
1^{er} étage, Bureaux 6 et 7, 33400 Talence

INVEST IN BORDEAUX

Crée en 1996 à l'initiative des collectivités locales et de la Chambre de Commerce de Bordeaux-Gironde, Invest in Bordeaux est l'Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde.

Dans le cadre d'un projet d'implantation ou d'extension en Gironde, Invest in Bordeaux pourra :

- vous guider dans vos démarches de demande de soutien financier ;
- vous orienter vers les bons guichets (Etat, Région, Bpifrance, fonds de revitalisation...) et vous renseigner sur les procédures d'instruction ;
- vous aider à compléter les dossiers de demande ;
- identifier les mesures éventuelles de fiscalité dérogatoire ;
- et vous orienter dans vos démarches de levée de fonds ou de renforcement de vos fonds propres.

Cible et périmètre Entreprises, Start-up, TPE, PME ayant projet d'implantation, d'investissement ou de développement à Bordeaux et en Gironde

Site internet
Adresse

www.invest-in-bordeaux.fr
11 rue Latour 33000 BORDEAUX

RECHERCHE DE LOCAUX

La recherche de locaux d'entreprises est un vrai sujet sur le territoire bordelais : les dirigeants ont de plus en plus de mal à trouver des locaux, pour démarrer leur activité ou pour développer leur entreprise. Le frein le plus récurrent reste le coût au mètre carré qui augmente depuis ces dernières années.

IMMO ECO

Plate-forme de l'immobilier d'entreprise en Gironde : entièrement dédiée à l'immobilier à vocation économique, cette plateforme a pour vocation de faciliter l'implantation des entreprises ou de mettre en valeur les biens pour les créateurs, dirigeants d'entreprise, particuliers, professionnels de l'immobilier, collectivités ...

Cet outil permet une visibilité élargie auprès d'un public d'entreprises grâce à la promotion de ce portail par la CCIBG et ses partenaires (Gironde Ressources, CMA, collectivités territoriales, ...). Situées à Bordeaux ou sur la métropole, de dimensions variées, en pied d'immeuble, dans des bâtiments anciens ou neufs, ces locations sont adaptées à des activités diverses.

Site internet

<http://immoeco33.bordeauxgironde.cci.fr/>

LA MAISON DE
L'EMPLOI VOUS
ACCOMPAGNE

LA MAISON DE L'EMPLOI

La Maison de l'Emploi de Bordeaux est, depuis 2006, la structure de la Ville de Bordeaux en charge de l'accompagnement professionnel des habitants de Bordeaux Métropole en recherche d'emploi. Elle intervient également auprès des porteurs de projets de création d'entreprise et des entreprises locales pour répondre à leurs besoins en matière de développement.

La Maison de l'Emploi de Bordeaux conçoit de nombreux forums et ateliers et soutient des initiatives permettant de rapprocher les différents interlocuteurs du territoire. Elle accompagne, dans le cadre du PLIE de Bordeaux, chaque année plus de 1000 personnes en difficulté d'intégration professionnelle et met en oeuvre, avec eux, de nombreuses solutions de formations qualifiantes. Elle gère également, pour le compte de la Ville de Bordeaux, les Clauses d'insertion sociale et la Pépinière éco-créative des Chartrons.

La structure concourt ainsi au développement économique de la métropole bordelaise en coordonnant les acteurs locaux et en participant à l'animation territoriale.

Contacts
Site internet
Adresse

05 57 78 37 37 / contact@maison-emploi-bordeaux.fr
<https://www.emploi-bordeaux.fr/>
127 avenue Emile Counord, 33330 Bordeaux



LA CELLULE D'AIDE AUX TPE DE LA VILLE DE BORDEAUX

La cellule d'aide est un dispositif multi-partenarial visant à apporter des réponses urgentes, gratuites et personnalisées aux dirigeants d'entreprises et auto-entrepreneurs bordelais. Pilotée par la Maison de l'emploi de Bordeaux, elle est composée d'un cercle restreint de partenaires acteurs de l'appui aux entreprises : CCI, CMA, CRESS, CSDL, Bordeaux Métropole... L'objectif est d'apporter une réponse rapide, précise et concertée aux entreprises, et de les diriger au mieux vers les dispositifs existants sur le territoire.

Les entreprises accèdent à la cellule par le biais d'un formulaire de pré-diagnostic en ligne ou par une boîte mail unique (bordeaux@celluletpe.fr). Elles sont rappelées par la Maison de l'emploi qui est en mesure de traiter une majorité de cas en interne, en distanciel ou sur rendez-vous.

Les autres questions sont partagées entre un premier cercle de partenaires experts constitutifs de la cellule. Ils s'en saisissent pour apporter une réponse unique et rapide à l'entreprise.

La cellule d'aide effectue un travail de veille informative constante sur les nouvelles aides, les événements, les ressources et outils pouvant aider les TPE dans leur activité. Elle publie régulièrement une newsletter regroupant ces informations destinées aux entreprises ayant déjà pris contact avec la cellule.

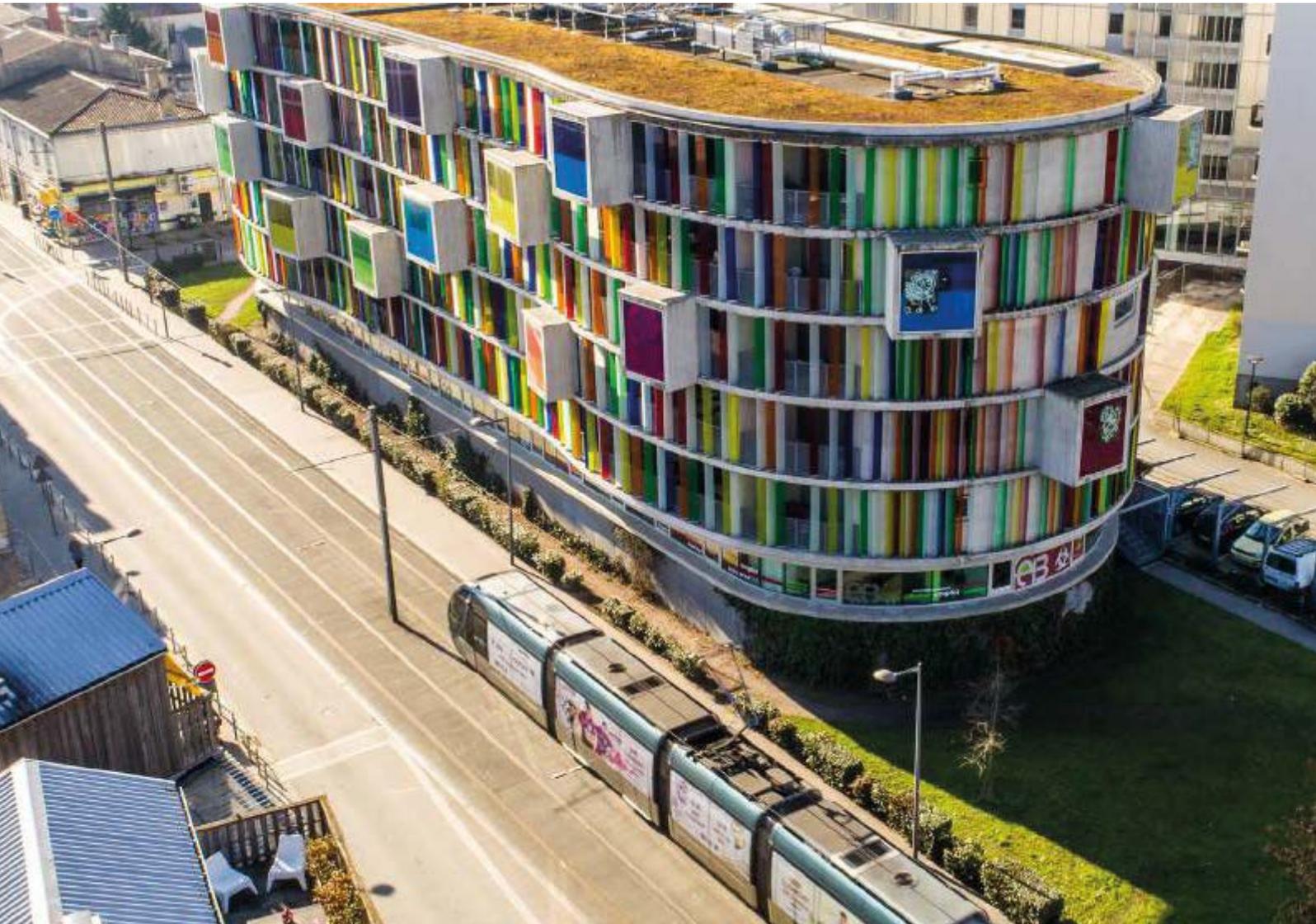
De plus la cellule produit chaque semaine un « Conseil du jour » qui est posté sur les réseaux sociaux de la Maison de l'emploi de Bordeaux (Twitter, Facebook, LinkedIn). Ces conseils sont majoritairement sur les thèmes de la gestion d'entreprise, la transition numérique, et la transition écologique.

Cette cellule d'appui est financée par la ville de Bordeaux et le Fonds Social Européen (FSE). Le FSE est un fonds structurel de la politique européenne visant à promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive, conformément aux objectifs de la Stratégie Europe 2020.



Contacts

05 64 10 07 47 / bordeaux@celluletpe.fr



05 57 78 37 37

contact@maison-emploi-bordeaux.fr

<https://www.emploi-bordeaux.fr/>

127 avenue Emile Counord, 33330 Bordeaux